



Charte de protection des mineurs et personnes vulnérables CCFS – 2022/2023

Notre engagement : protéger les enfants, les jeunes et personnes vulnérables au sein de la Communauté Catholique Francophone de Singapour, en accord avec les mesures prises par l’Eglise catholique de Singapour.

Notre charte, à l’instar de la [charte nationale de bientraitance pour la protection des mineurs](#), votée par les évêques lors de l’Assemblée plénière de novembre 2021, rappelle à tous les acteurs les règles de base à adopter pour une présence ajustée envers les jeunes tout en conservant une attitude d’éducateur chrétien, témoin de l’Évangile. Elle permet une réaction rapide et efficace face à une situation délicate rapportée, rencontrée ou vue. Elle sert de réflexion et de partage sur les pratiques existantes et les éventuelles adaptations à mettre en œuvre.

« Comme une mère aimante, l’Eglise aime tous ses enfants, mais elle s’occupe et soigne avec une affection toute particulière ceux qui sont les plus petits et sans défense : il s’agit d’un devoir que le Christ lui-même confie à toute la communauté chrétienne dans son ensemble. Consciente de cela, l’Eglise surveille de façon vigilante la protection des enfants et des adultes vulnérables » Pape François, 4 avril 2017 (Lettre apostolique en forme de Motu proprio).

Notre mission d’accueil et d’ouverture à tous (enfants, jeunes, adultes) nous rend responsables de la façon dont nous prenons soin des plus faibles et des plus petits. Face à la gravité du sujet et à l’urgence d’agir, nous voulons mettre en œuvre ces mesures et nous engager concrètement dans cette lutte contre les abus (*physique, sexuel et/ou moral*) afin que l’Eglise soit « une maison sûre » pour ceux qui viennent s’y ressourcer.

3 axes de réflexion :

- Prévenir : s’informer et se former
Les mesures de prudence à appliquer
- Agir et réagir
- Communiquer

Prévenir : S’informer et se former : consulter de façon approfondie et régulièrement le site ressource édité par la Conférence des Evêques de France :

<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/>
<https://abus-quefaitleglise.catholique.fr/>

Les mesures de prudence à appliquer : il s’agit d’une démarche de confiance dont le but est de rassurer les parents qui nous confient leurs enfants, éviter ensemble les comportements à risques, se prémunir contre tout soupçon ou délation infondés. Ces chartes sont signées par toutes personnes en contact avec les enfants, les jeunes et les personnes vulnérables.

Agir et réagir : en cas de plainte, faire remonter l’information de la façon la plus discrète possible, mais rapidement et en toute objectivité. Identifier la ou les personnes mises en cause, trouver une solution rapidement, mettre des mots sur les faits reprochés, les faire accepter par la personne mise en cause, demander que des excuses soient présentées, les faire accepter. Ne rien faire relève de la non-assistance à personne en danger.

Communiquer : en cas d’alerte, voici un contact neutre, hors communauté, joignable sur l’adresse mail suivante : ethique.ccfs@gmail.com

La conduite générale à tenir :

- De l'attitude générale à la conduite à suivre pour une attitude éducative juste auprès des mineurs et personnes vulnérables :

Être en relation avec eux sur une base de confiance et d'estime mutuelles • Leur offrir un appui exempt de tout esprit possessif • Veiller à ce que soient respectés leurs droits • Favoriser une culture d'ouverture, leur permettant d'exprimer leurs questionnements et leurs problèmes • Leur faire prendre conscience de ce qui est acceptable et ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les jeunes que dans la fréquentation des adultes • Les traiter avec respect et les reconnaître comme personnes, avec leurs besoins et leurs droits propres, être attentifs à leurs idées et à leurs réflexions, les associer activement aux décisions qui les concernent.

- Comportement

- Montrer une égale bienveillance envers chacun. Ne faire preuve d'aucun favoritisme.
- Respecter les distances nécessaires et ne pas rechercher de signes d'affection.
- Se garder de toute amitié trop personnalisée avec des enfants, des adolescents ou des personnes vulnérables.
- Eviter de se trouver seul avec un mineur ou une personne vulnérable dans une pièce avec la porte fermée ou opaque.
- Dans le cadre de la mission pastorale il est interdit de posséder de l'alcool ou une substance illicite, encore plus d'en consommer ou d'en faire consommer.

- Langage

- Garder un langage chaste, éviter plaisanterie ou « histoire drôle » à caractère sexuel et ne pas se comporter de manière à les promouvoir.
- Utiliser un langage approprié tant dans le ton, les mots, que dans son expression.

- Contact physique

- Il est interdit de donner un châtiment corporel tel que frapper ou donner la fessée.
- Tout geste indigne à visée simplement sensuelle ou franchement sexuelle est proscrit.
- Les gestes d'affection ou de consolation doivent être mesurés et appropriés (au delà de la bises d'accueil, il n'y a pas de raison d'embrasser ou de se laisser embrasser)
- Pas de "chatouilles" ou gestes implicites de ce type.
- Il est interdit de donner un châtiment corporel tel que frapper ou donner la fessée.



Charte de Protection des mineurs et personnes vulnérable à destination des prêtres, religieux/religieuses en mission

- Gardez un lien de confiance avec les parents et les familles en quête de points de repère.
- Apportez votre savoir-faire et votre bienveillance dans le domaine relationnel pour agir à la manière du Bon Pasteur (Cf. Jn 10).
- Soyez attentifs à votre langage. Les curiosités inutiles et étrangères au soin pastoral sont à proscrire.
- N'accueillez pas des personnes mineures ou vulnérables dans des lieux privés.
- Pour célébrer le sacrement de réconciliation, « il est important de faire mémoire du pardon de Dieu, de se rappeler sa tendresse, de savourer de nouveau la paix et la liberté dont vous avez fait l'expérience. Parce que c'est le cœur de la confession : non pas les péchés que nous disons, mais l'amour divin que nous recevons et dont nous avons toujours besoin » (Pape François, Célébration pénitentielle, 29 mars 2019).

Dans ce cadre, le prêtre habilité pour confesser veillera à :

- Toujours utiliser les confessionnaux ou des lieux visibles des autres, suivant des modalités qui préservent la discrétion nécessaire.
- Ne pas faire des enquêtes indélicates touchant à l'intimité de la personne.
- Conseiller en conscience sans culpabiliser ou manipuler.
- Ne pas garder le pénitent un temps disproportionné.
- Ne pas confesser les enfants et les jeunes dans des lieux fermés.

Si un problème grave est vérifié, tout adulte de la communauté doit faire remonter l'information à l'aumônier ou à un membre de l'équipe d'animation pastorale et envoyer un mail à l'adresse suivante : ethique.ccfs@gmail.com

Lors de l'accueil d'un prêtre au sein de la CCFS, celui-ci doit être informé des instructions du diocèse de Singapour et s'y conformer.

Moi, prêtre, religieux/religieuse, je m'engage à respecter ces points de vigilance et à les faire respecter. Je m'engage à fournir un extrait de casier judiciaire, que l'on se procure gratuitement et rapidement sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>. A la fin de mon engagement ce document pourra m'être restitué ou détruit après un mois s'il n'y a pas de réclamation.

Date :

Signature :



Être catéchiste est une vocation de service dans l'Église, ce qui a été reçu comme don de la part du Seigneur doit être à son tour transmis (...) Le catéchiste marche vers et avec le Christ, ce n'est pas une personne qui part de ses propres idées et de ses propres goûts, mais qui se laisse regarder par lui, par ce regard qui embrase le cœur ». (Pape François au premier symposium international sur la catéchèse, 5 juillet 2017)

La CCFS remercie les catéchistes et les animateurs/animateuses des mouvements d'enfants d'avoir accepté ce service de l'Église pour transmettre la foi. Les enfants ressemblent à des trésors fragiles qui nous sont confiés. C'est pourquoi notre responsabilité d'adultes exige d'établir un comportement ajusté avec eux afin que jamais ceux qui nous sont confiés ne soient abimés.

- Comportement ajusté dans l'espace en veillant à ne pas se trouver seul avec un enfant dans un espace clos et sans visibilité (voiture, salle...)
- Comportement ajusté dans la vie affective et relationnelle en évitant les contacts inappropriés et une familiarité excessive.
- Eduquer les enfants au respect de leur corps et du corps de l'autre sera un atout et une protection pour le comportement ajusté.
- Être vigilant pour repérer des circonstances ou des comportements à risques. Pour cela la collaboration entre catéchistes et animateurs/animatrices pour s'entraider et discerner est fondamentale.
- Si une retraite avec nuitée est organisée il faut savoir que : un adulte seul ne dort pas avec des enfants. Le bon déroulement des nuitées peut exiger la présence d'adultes, mais toujours à plusieurs.
- Toilette : un adulte n'a pas sa place, seul, avec un enfant qui fait sa toilette.
- Si un problème grave est vérifié, tout adulte doit faire remonter l'information à l'aumônier ou à un membre de l'équipe d'animation pastorale et envoyer un mail à l'adresse suivante : ethique.ccfs@gmail.com.

Après lecture de la charte, je veux garantir la bienveillance et la protection des enfants, des jeunes, ainsi que des personnes vulnérables. Je garantis le respect de la protection des données personnelles (image, information numérique).

Je m'engage à fournir un extrait de casier judiciaire, que l'on se procure gratuitement et rapidement sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>. A la fin de mon engagement ce document pourra m'être restitué ou détruit après un mois s'il n'y a pas de réclamation.

Moi, catéchiste/animateur/animateuse, je m'engage à respecter ces points de vigilance et à les faire respecter.

Date :

Signature :



Charte de Protection des mineurs et personnes vulnérables

Pastorale des Jeunes (pré-aumônerie, aumônerie)

« Accompagner les jeunes, c'est les accueillir, les motiver, les encourager et les stimuler. Cela implique que l'on regarde les jeunes avec compréhension, valorisation et affection, et qu'on ne les juge pas en permanence ni qu'on exige d'eux une perfection qui ne correspond pas à leur âge.

A la manière du Christ, premier éducateur, les responsables de jeunes s'engagent à respecter la liberté et la dignité de ceux qui leur sont confiés. Ainsi, nous demandons aux responsables d'être particulièrement attentifs pour :

- Adopter une attitude positive et respectueuse de l'intimité des jeunes en toute circonstance, une relation ajustée avec les jeunes et veiller à ne pas créer de situations délicates ou indignes.
- Observer une distance physique en évitant les contacts non appropriés et pouvant être mal interprétés.
- Garantir une distance ajustée sur le plan psychologique, en veillant à ne pas exercer d'emprise psychologique ou spirituelle sur un jeune.
- Avoir un comportement ajusté en évitant tout chantage ou pression affective.
- Repérer toute situation délicate ou ambiguë pouvant mettre des jeunes en danger, (des jeunes entre eux, ou entre adultes et jeunes) et en informer au plus vite le responsable. La diffusion d'images à caractère érotique ou pornographique est interdite.
- Travailler en équipe pour chercher à améliorer la manière de faire et d'être et développer un regard critique sur sa pratique personnelle et celle des autres.
- Communication : l'adulte veillera à se situer comme adulte dans son vocabulaire, dans son langage écrit (SMS, réseaux sociaux) ou oral. Il veillera à ne pas communiquer à des horaires non raisonnables ou sur des sujets personnels et intimes, et au respect de la protection des données personnelles (image, information numérique).
- Lieux : l'adulte ne se trouvera pas dans un espace clos, sans visibilité, avec un jeune, tel que voiture, tente, chambre, lieu d'accompagnement ou de confession fermés...
- Toilette/nuitées : un adulte ne sera pas seul avec un jeune qui fait sa toilette. Il ne dormira pas seul avec des jeunes. La surveillance des nuitées exige la présence de plusieurs adultes.
- Si un problème grave est vérifié, un adulte ou un animateur doit faire remonter l'information à l'aumônier ou à un membre de l'équipe d'animation pastorale et envoyer un mail à l'adresse suivante : ethique.ccfs@gmail.com.

Je m'engage à fournir un extrait de casier judiciaire, que l'on se procure gratuitement et rapidement sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>. A la fin de mon engagement ce document pourra m'être restitué ou détruit après un mois s'il n'y a pas de réclamation.

Après lecture de la charte, je veux garantir la bienveillance et la protection des enfants, des jeunes, ainsi que des personnes vulnérables. Moi, animateur/animatrice des jeunes, je m'engage à respecter ces points de vigilance et à les faire respecter.

Date :

Signature :